

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION CHARGÉE

D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 8/13

Rénovation du site de production horticole de la ville d'Aubonne

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission minoritaire est composée de Messieurs Denis Berger, Sébastien Nyitraï et du soussigné rapporteur; elle a pour objet de soutenir la proposition municipale contenue dans le préavis 8/13.

En préambule, la commission minoritaire tient à relever des faits annoncés dans le rapport de la commission, soit que

- Le tunnel d'hivernage est hors d'usage, ce qui oblige à hiverner les plantes à la piscine, d'où un coût exorbitant en chauffage (bonbonnes de gaz).
- La petite serre est hors d'usage.
- La grande serre devient vétuste et demande beaucoup de manutention – un orage en pleine nuit implique souvent le déplacement d'un collaborateur, l'isolation pour l'hiver consiste en plastique alvéolé à installer manuellement, etc.
- Les serres actuelles sont très gourmandes en énergie.
- Les piquets de week-end coûtent cher (frs. 21'500.- selon les chiffres donnés par la Municipalité).
- Le préavis 8/13 relève justement que l'outil actuel *ne répond plus aux exigences de rationalisation du travail, d'économie d'énergie, de sécurité et de santé du personnel.*
- La commission a unanimement relevé que les installations actuelles sont en fin de vie tout en reconnaissant la qualité de travail de l'équipe en place, ceci dans des conditions non optimales.

La question qui s'est posée à la commission était de savoir si une production locale avait encore une raison d'être face à une externalisation de la production, donc de l'achat, total ou partiel, des plantes ornant la ville.

La commission minoritaire estime important de poursuivre la production locale pour les raisons suivantes :

- Au niveau financier, les serres existantes datent des années 60, elles avaient une durée de vie de 20 ans (50 ans après, elles durent encore). La proposition municipale prévoit un investissement amortissable sur 10 ans ; fort est à parier qu'en 2024, une fois amorties, les serres telles que proposées seront encore dans leur première jeunesse ; par ailleurs, l'utilisation du fond de rénovation, tel que proposé, permet d'atténuer passablement le coût financier (environ frs. 30'000.- sur les charges annuelles).
- De plus, la commission minoritaire s'aperçoit, suivant les chiffres donnés par la Municipalité, qu'en charges annuelles, la différence entre une externalisation totale de la production et la réalisation du préavis, correspond à une charge annuelle supplémentaire de frs. 17'000.- au maximum sur 10 ans, soit le temps de l'amortissement ; dès la 11^{ème} année, le gain annuel est de frs. 11'000.-; voilà donc le prix à payer pour une production locale, garante aussi d'une certaine forme d'indépendance.
- Le projet tel que présenté correspond à un besoin défini par une équipe en place ; c'est elle qui a œuvré sur les plans présentés. Ce projet n'est pas surdimensionné, mais permettra de poursuivre un travail de production locale qui dure depuis 50 ans à Aubonne.
- En cas d'agrandissement du territoire aubonnois, par fusion d'ici 3 ans au minimum, l'outil à disposition permettra une adaptation souple d'une gestion de production, englobant, pour une partie certainement, une externalisation de la production.
- La commune d'Aubonne peut se targuer de produire la majorité de ses plantes sur son sol, c'est une carte de visite indéniable, qui favorise la diversité et la fiabilité du fournisseur ; de l'avis de la commission minoritaire, la commune devrait développer la communication sur ce thème, trop inconnu de la population aubonnoise, comme relevé dans le rapport de la commission majoritaire.
- La cohésion du personnel est une chose importante ; et il est important, aux yeux de la commission, toujours dans les limites du possible, de leur offrir un outil de travail agréable et adéquat, garant d'un travail de qualité et surtout respectant les normes de sécurité.
- La commission a peur par ailleurs qu'un refus de ce projet réaliste pérennise une situation actuelle qui n'a que trop duré.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu que, selon la commission minoritaire, le coût financier est bien supportable au regard des gains y découlant, ladite commission vous invite Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

- vu le préavis municipal n° 8/13 relatif à la rénovation du site de production horticole de la ville d'Aubonne
- ouï le rapport de la Commission minoritaire chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

à voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 594'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 1. Prélèvement au « fonds de renouvellement et rénovation - compte N° 9281.13 : frs. 297'000.00
 2. Amortissement sur 10 ans par annuités égales : frs. 297'000.00

Aubonne, le 23 octobre 2013

Pour la commission minoritaire, le rapporteur :

Philippe Cretegy